



Document de circulation pour étranger mineur

Par **MlleA**, le **02/10/2012 à 10:55**

Bonjour,rnrn Donc voila j'ai un petit soucis. rnJ'ai un document de circulation pour étranger mineur valable jusqu'au 01/10/2013, avant j'en avais eu une pour 5ans et celle la de 3ans. rnEt moi je serais majeur c'est à dire j'aurais 18ans le 1er novembre 2012. rnMaintenant je dois passer mon permis, passer mon bac & aller à l'étranger en décembre. Donc je ne sais pas si cette carte sera toujours valide après mes 18ans. Ou sinon comme je vais faire ma demande de naturalisation à 18 ans, j'aurais un recipisi. rnrnMais es que on peut circuler hors france avec un recipisi ? Car on m'a dit que je ne pourrais pas revenir en France. rnPasser le bac & permis avec recipisi ? rnOu la carte sera t-elle valable même après mes 18 ans ? rnrnJ'étais à la préfecture, elle m' a dit de revenir en novembre (à mes 18 ans)

Par **sjk76**, le **08/10/2012 à 02:53**

info qui peut vous interesser:rnrn<http://www.adate.org/ide/index.php?page=2-2-1-3>rnrnAttention au delai limite pour faire votre demande de carte de sejour type vie privee et familiale d'un an avec le permis de travailler inclus et renouvelable.rn rnSi vous ne respectez pas ce point vous perdez ce precieux droit.